



Les Voiles de St-Barth 2016

AVIS DE COURSE

1- INVITATION

T.P.SAIL EVENTS vous invite à l'événement "Les Voiles de Saint Barth" du 11 au 16 AVRIL 2016 avec la collaboration de la Fédération Française de Voile, du CSA, de la Collectivité de St Barthélemy et du Saint Barth Yacht Club.

2-REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 2.1- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF 2013-2016.
- 2.2- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 2.3- Les règles de la jauge CSA et de la jauge Multihull Ratings
- 2.4- Les matériaux biodégradables pour le ferlage des spinnakers ne seront pas considérés comme détritus. Ceci modifie la règle 55.
- 2.5-La RCV 52 ne s'appliquera pas.
- 2.6- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur et tous respecter les LVDSBH Minimum Safety Requirement,
Pour la classe Multihull, le paragraphe 2 ne s'applique pas.
- 2.7-La langue officielle est le français. En cas de conflit avec une traduction, le texte français prévaudra.

3-PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF, (Code de publicité) telle que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenu de porter la publicité choisie et fournie par l'organisation.

4-ADMISSIBILITE

- 4.1- Les Voiles de Saint Barth invite
 - les Maxi-yachts, les Mini-Maxi yachts, les TP 52, les CSA Racings Monocoques à concourir sous la jauge CSA Ratings > 0,800.
 - les CSA Racings multicoques sous la jauge CSA Multihull Ratings > 1,000.
 - les Melges 24
- 4.2- Au vu du nombre d'inscriptions dans chaque groupe, le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier les groupes ou d'en créer à sa discrétion.

5-INSCRIPTION et ASSURANCE

- 5.1- Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - bulletin d'inscription complété et signé
 - l'autorisation de port de publicité (pour les bateaux français)
 - le formulaire de renonciation à recours contre le Comité d'organisation, ses partenaires et ses assureurs, dûment daté et signé
 - la photocopie du certificat de jauge
 - la liste des équipiers. (Nom-prénom-date de naissance et nationalité)

5.2- Assurance bateau : Chaque bateau inscrit doit présenter une attestation d'assurance en régata valable pour la durée de la manifestation. (En Français ou Anglais)

5.3- Assurances équipiers :

- Les équipiers français et étrangers licenciés FFV doivent être en possession d'une licence FFV 2016 valide.
- Chaque concurrent doit être en règle avec l'autorité nationale de son pays de nationalité ou de résidence et posséder une licence compétition valide pour la durée de l'épreuve avec visa médical, conformément aux lois de son pays.
- Nous acceptons les licences "FFVoile" temporaires pendant toute la durée de la manifestation.

6-DROIT D'ENTREE

Les droits d'entrée sont de :

30 to 39 pied	12 € le pied
40 to 49 pied	16 € le pied
50 to 59 pied	18 € le pied
60 to 69 pied	20 € le pied
70 to 79 pied	25 € le pied
80 +	30 € le pied

Une fois votre pré-inscription faite, vous pouvez régler votre participation en téléchargeant sur notre site le PDF d'autorisation de paiement ou en joignant les organisateurs par email ou téléphone.
T.P.Sail Events : info@lesvoilesdesaintbarth.com

7-PROGRAMME

Dimanche 10 Avril	09h00 Bienvenue 13h00 Ouverture des inscriptions
Lundi 11 Avril	10h00 Ouverture des inscriptions 16h00 Fermeture des inscriptions 17h00 Briefing des coureurs
Mardi 12 Avril	11h00 Départ 1 ère course
Mercredi 13 Avril	10h00 Départ 1 ère course
Jeudi 14 Avril	Day off
Vendredi 15 Avril	11h00 Départ 1 ère course
Samedi 16 Avril	10h00 Départ 1 ère course 18H00 Remise des Prix

8-INSTRUCTIONS de COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions à Saint Barthélemy.

9-RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10-COMMUNICATIONS

Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF Marine avec les canaux 72, 12 et 16.
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11-PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les instructions de course.

12-PENALITES

- 12.1- La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 12.2- Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13-PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 16 Avril 2016. Au moins un prix sera remis aux trois premiers de chaque classe.

14-DROIT A L'IMAGE

En participant aux « VOILES DE SAINT BARTH », le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos, vidéos ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et du bateau prises lors de l'épreuve et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

FFVoile : <http://www.ffvoile.fr>

CSA : <http://www.caribbean-sailing.com>

Multihull Ratings : <http://multihullratings.com/>

ISAF : <http://www.sailing.org>

T.P. Sail Events : B.P.1126 ,97015 Saint Barthélemy Cedex,
+590590272064